



Charles Serra

Note de lecture : Bouchet G., *Laïcité-séparation ou régression néo-concordataire ?* Préface de G. Delfau, L'Harmattan, Collection Débats laïques, 2020, 233 p.

Dans cet ouvrage, l'auteur remarque qu'aujourd'hui, personne ne remet en cause le caractère laïque de la République. Il rappelle qu'il a fallu du temps pour arriver à cette situation. L'auteur passe en revue les principales étapes entre le XII^e siècle et le XIX^e siècle. Au XX^e siècle le pouvoir est encore tenté de se servir du religieux : Pétain demande son aide dans le cadre du redressement moral. La Constitution de 1946 affirme la laïcité de la République. Toutefois des lois favorables à l'enseignement privé sont votées et l'attitude des pouvoirs politiques y compris jusqu'au général De Gaulle qui demande à Pie XII de soutenir son action et fait voter la loi Debré de 1959 en réduisent fortement la portée.

De son côté, l'église n'a jamais renoncé à revenir dans la cité et à être partie prenante du politique.

Au nom de la modernité, aujourd'hui, on questionne à nouveau la laïcité que l'on voit accompagnée de qualificatifs et on n'hésite pas à remettre en cause la loi au profit d'un pacte ((Bauberot 1990.))

L'auteur évoque le long combat que l'esprit des Lumières a pu imposer pour la reconnaissance de la liberté de conscience individuelle. La loi de 1905 qui distingue le religieux relevant de l'intime et de la croyance où chacun est libre et la vie civile qui suppose une société gérée par des lois communes. C'est à travers ce combat de la Séparation de l'État et des Églises que la coexistence et la coopération des diversités ont permis de réaliser la paix sociale.

Ce combat est redevenu d'actualité avec la place de l'Islam qui n'est pas structuré comme les autres religions (G. Corm) et au sein duquel les fondamentalistes s'efforcent d'imposer le religieux comme supérieur aux lois de la République en se servant de différents modèles pour attaquer la loi de 1905 :

- La connivence qui permet ainsi à Clovis Roi des Francs d'agrandir son royaume après la victoire de Tolbiac et à l'Église d'assurer la foi catholique face à l'arianisme.
- La préemption qui peut se faire aussi bien par l'église que par le politique. L'usage que fait Napoléon du concordat de 1801 en est un exemple.
- La fusion. Pour les catholiques ou l'islam, il ne peut y avoir de société sans religion.





Quelles ont été les actions de présidents de la République ?

Années Mitterrand 1981-1995. Au cours de ces années, différents obstacles se sont manifestés. Ainsi, le projet d'un grand service public unifié et laïque de l'Éducation Nationale échoue à la suite de la manifestation du 24 juin 1984 soutenue par les évêques.

En 1992, l'enseignement privé revendique à la fois sur le plan des investissements et des personnels. J. Lang, Ministre de l'Éducation Nationale en signant les accords Lang-Cloupet leur donne satisfaction. Après avoir comblé ainsi l'église catholique, l'Islam bien sûr s'attaque à son tour à l'école publique.

En Iran, le retour de l'ayatollah Khomeiny est un signe encourageant pour l'installation d'une théocratie basée sur le Coran et la Charia.

Les coups de boutoirs contre la laïcité vont désormais se multiplier.

En 1989, au collège de Creil, le problème du port du foulard déclenche une polémique dans laquelle le pouvoir exécutif n'a pas le courage de prendre position.

Face à la situation au Moyen- Orient, Fabius, comme au temps du concordat incite les religieux à aider le pouvoir civil pour instaurer la paix.

Années Chirac 1995-2000. L'action conjointe de Chirac et de Jospin 1er ministre fait obstacle à l'inscription de l'héritage chrétien dans le projet de Constitution Européenne. Ce succès est rapidement occulté par des actions contraires.

En 2001, l'archevêque de Strasbourg tente de s'immiscer dans le temporel en déclarant « *Le Concordat peut tout à fait être tenu pour une mise en œuvre effective et positive d'une vraie laïcité.* »

En 2002, Jospin en recevant l'archevêque de Paris et le président de la conférence des évêques donne le signal d'un possible partenariat ignorant néanmoins les autres religions.

La loi de 2004 marque enfin la neutralité de l'espace scolaire, mais à côté il crée une instance de concertation avec les catholiques et les musulmans.

Années Sarkozy 2007-2012. Cette tendance de ne pas couper le lien avec le religieux s'avère encore plus forte sous Sarkozy :

- Regret exprimé par le chef de l'État que l'église ne joue plus le rôle comme par le passé.
- Abandon du monopole de la collation des grades universitaires et possibilité offerte de création d'instituts privés supérieurs indépendants. C'est une atteinte grave à la laïcité
- Le religieux s'efforce toujours de réinvestir le champ social et politique. Kouchner comme Darmanin n'hésitent pas à envisager de financer certaines religions.

Pour l'auteur, ces manœuvres se heurtent au droit imprescriptible des hommes et des femmes à leur liberté de conscience et à la faculté de délibérer en commun du choix des règles à adopter dans leur vie collective.

Années Hollande 2012-2017. Elles sont placées sous le signe de la collaboration avec les différentes confessions. Valls comme Cazeneuve sont présents dans un certain nombre de manifestations religieuses. En 2012, Fabius vante l'Islam. Très justement, l'auteur attend de la République laïque quelle affirme des règles communes à tous et non pour chaque culte.

La mise en place de l'Observatoire de la laïcité, loin d'éclaircir la situation, il ajoute à la confusion et favorise les revendications de types communautaire.



Années Macron 2017-2020. Macron, par sa conception erronée de la laïcité brouille un peu plus le paysage et plus grave se range à l'avis de Jean -Paul II qui veut faire de la laïcité l'agent du dialogue permanent État- religion.

En 2017, Macron évoque la radicalisation de la laïcité. En 2018, le club des six religions devient le conseil du Président, montrant ainsi le non-respect de la loi de 1905. De la même manière, il n'hésite pas à intervenir directement dans l'Islam de France. Le 9 avril 2018, il prononce un discours devant la conférence des évêques où il affirme vouloir rétablir le lien abîmé entre l'Église et l'État. Il vise clairement à réinsérer le religieux dans le politique plus que ne l'avaient fait jusqu'ici les autres présidents.

Coup de tonnerre, le 2 octobre 2020, changement de cap ?

Il annonce l'extension du devoir de neutralité à l'ensemble des intervenants dans le service public, qu'ils soient fonctionnaires ou personnels relevant du droit privé. Ce serait une victoire laïque pour les accompagnants des sorties scolaires. Il renforce les élus confrontés aux menus confessionnels à la cantine. Il prévoit la vérification du respect effectif de la loi de 1905 par les associations subventionnées. Le principe de laïcité peut y trouver son compte. Pourtant, la tentation de l'association revient quand il dit sa volonté de bâtir un Islam des Lumières et d'en faire un partenaire. L'auteur précise à juste titre que l'État n'a pas de partenaire avec qui partager ces pouvoirs et qu'il n'a pas non plus à labelliser quoi que ce soit. L'auteur est réaliste quand il remarque que l'identité réelle du CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) doit inciter le pouvoir à beaucoup de prudence.

Il faut attendre pour se prononcer sur ce que sera exactement le texte de la loi, mais la logique concordataire continue à apparaître en filigrane.

La Séparation est depuis un siècle une arme essentielle pour défendre la liberté individuelle de conscience, mais aussi celle des Églises dégagées de la tutelle de l'État, celle de l'État ne recevant sa loi que de la délibération des citoyens. Selon Yvon Quiniou « *les religions prétendent amener la Vérité, alors qu'elles n'amènent que des croyances* ».

L'auteur réaffirme son attachement à « *la laïcité qui garantit le droit de chacun à vivre ses convictions religieuses -s'il en a- sans que quiconque ne vienne attenter, sous quelque forme que ce soit à cette liberté et sans que celui-ci ne contrevienne à la liberté des autres et à l'ordre social.* ».

Pour l'auteur, le modèle concordataire est dangereux et constitue inévitablement un facteur de division. La situation concordataire en Alsace-Moselle en est un exemple. En assurant le financement des cultes reconnus, le Concordat provoque une injustice à l'égard des résidents de confession musulmane. Rien n'autorise à mettre en cause la Révolution de 1789 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le régime légal des cultes est aujourd'hui celui de la Séparation. Cette loi n'est pas obsolète. Dans la République qui affiche l'égalité au rang de ses principes fondateurs il n'y a pas d'espace pour quelque communauté religieuse que ce soit pour négocier des droits et des devoirs particuliers. Les adversaires de la laïcité non adjectivée ne désarment pas. Gilles Kepel montre « *comment les religions du livre interprètent le monde contemporain et considèrent que la modernité produite par une Raison sans Dieu n'a pas su engendrer des valeurs* ». Les Faux amis de la laïcité sont aussi au sein de l'école publique. En effet, en 2015 un livret de la laïcité est remis aux chefs d'établissements scolaires dans lequel on peut y lire « *Il faut pouvoir éviter la confrontation du discours religieux et du savoir* ».



scientifique . Dans les disciplines scientifiques (SVT, physique, chimie...) il est essentiel de refuser d'établir une supériorité de l'une sur l'autre comme de les mettre à égalité » . Comment prétendre développer l'esprit critique après une telle recommandation ?

Pourtant, l'État n'ignore rien de ce qui fait l'essence de l'enseignement privé catholique, qui affiche clairement la mission confiée à ses écoles « *Proposer à tous la Bonne Nouvelle de l'Évangile transmise par la tradition et le magistère de l'Église.* » Tout ceci avec l'aide de l'État qui verse entre 7 et 10 milliards € à l'enseignement confessionnel concurrent de l'école publique. À quoi s'ajoutent 3 à 5 milliards € fournis par les collectivités territoriales. De plus la fondation Saint Mathieu collecte des fonds pour aider au développement de l'école chrétienne. En 2019, la collecte a rapporté 5 millions €. Quand le privé séduit les parents, ce n'est pas par conviction religieuse la plupart du temps, mais parce qu' il offre un service plus sûr . Cette concurrence sape l'État républicain sur un terrain essentiel pour l'avenir. Il sert le développement du catholicisme au détriment de ce qui vise à créer l'unité nationale. Laisser se dégrader l'école publique, c'est préparer les armes de ceux, qui un jour pourraient attenter à la République. Il rappelle la phrase de Caroline Fourest « *La laïcité n'est pas un glaive mais un bouclier.* » Pour l'auteur le bouclier est une arme de libération qui sépare ce qui relève des espaces civiques et de la liberté individuelle qui dépend de la conscience personnelle.

Pour l'auteur la mort de Samuel Platy sonne le glas pour nous tous. Si le tueur a agi seul, son bras est armé par ceux qui voudraient pour tous la soumission à une parole soi-disant divine. Les fondamentalistes veulent des hommes et des femmes soumis, pliant devant les injonctions de leur dogmatisme barbare tout en prétendant être au service de volontés divines. La République, au contraire place au cœur de son projet l'émancipation de ses citoyens en leur garantissant le droit à la liberté de conscience libérée de toute pression des idéologies.

Les gouvernements successifs montrent leur incapacité pour de multiples raisons- entre autres électorales- à couper tout lien avec le religieux. Cet aveuglement coupable, d'autant plus aisé quand le social se détériore doit conduire chaque citoyen à défendre et à promouvoir la laïcité qui est plus que jamais d'actualité.

En ma qualité d'enseignant, de syndicaliste et de militant laïque, ayant participé à de nombreux combats pour défendre et promouvoir la laïcité, cet ouvrage m'a fait revivre des temps pleins d'enthousiasme, mais aussi des temps de déceptions. La lecture de cet ouvrage a l'avantage de fournir un panorama complet des différentes étapes marquées par des avancées, mais aussi de significatifs reculs. La loi de séparation qui pourtant permet le vivre ensemble n'exclut pas que celui qui devrait le plus la défendre – le politique-a la tentation permanente de se servir du religieux. Cet ouvrage agréable à lire, bien documenté, montre combien il faut rester vigilant. Il devrait faire partie des bibliothèques de tous ceux qui ont le sens du combat utile pour promouvoir et défendre la laïcité.

Charles Serra

Le 6 janvier 2021